



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : ***Décès :*** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- o La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- o Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- o Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- o Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- o La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- o Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- o Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- o Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- o La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- o Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- o Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- o Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- o La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- o Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- o Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- o Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles**: à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- o La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- o Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- o Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- o Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- o La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- o Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- o Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- o Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- o La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- o Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- o Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- o Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- o La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- o Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- o Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- o Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- o La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- o Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- o Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- o Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- o La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- o Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- o Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- o Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- o La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- o Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- o Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- o Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.



DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de la Convocation : 7 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Nadine GUICHARD, Véronique VARENNES,

Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Julien THIRIET, Jean-Frédéric TONNEAU.

20h22 : Emmanuel MASCHIO, Mylène MIGNAN

Absents excusés : Cécile MARIOTTE donnant pouvoir à Odile De Boisset

Secrétaire de séance : Odile de BOISSET

Etat civil : **Décès :** Marie France DUTRUGE

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Odile de BOISSET* est désigné secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 15 septembre 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Le Maire rappelle que l'absence de notre secrétaire générale de mairie se poursuit, et qu'en conséquence les adaptations en termes d'horaires et de présence du personnel à l'accueil sont maintenues.

1. NATURA 2000

Ce point devait être évoqué avec la présence de l'animatrice de la structure Natura 2000. Suite à un empêchement de dernière minute, elle ne peut assister à la séance du conseil. Le Maire reporte donc ce point à la prochaine séance car il apparait important que l'animatrice soit présente pour répondre aux questions des membres du conseil.

2. Point PLU

Une réunion d'information entre le bureau d'études DORGAT et l'ensemble des conseillers municipaux a eu lieu début d'octobre. Cet échange a permis de connaître la nouvelle personne en charge du dossier mais surtout de faire un point d'étape aux membres du conseil municipal montrant les différents enjeux d'un PLU ainsi que l'état d'avancement de celui-ci sur notre commune.

Des réunions publiques seront bientôt programmées pour exposer certaines décisions à date.

3. Maison France Services

Le Maire informe le conseil que la commune d'Azé a été sollicitée par CHARNAY-LES-MACON pour la mise en place d'une maison France Services mutualisée entre plusieurs communes.

Pour rappel, France Services prévoit un accompagnement pour les principales démarches administratives. Des conseillers sont disponibles gratuitement pour répondre aux questions des usagers et les aider dans la réalisation de leurs formalités administratives. Les usagers peuvent bénéficier d'une écoute et de conseils personnalisés en fonction de leur situation.

Le Maire, de même qu'une partie des conseillers, souligne que ces solutions ont tendance à pallier à la fermeture des services publics par l'Etat. Toutefois, le Maire estime que l'installation d'une maison France Services à Azé permettrait de la proximité pour les citoyens pour de nombreuses démarches. Il est en effet rappelé que plusieurs services doivent être représentés, parmi lesquels notamment la CAF, la Sécurité Sociale, les Finances publiques...

Il est rappelé que les dépenses de personnel doivent être prises en charge par la collectivité, d'où l'intérêt d'une mutualisation (à ce jour 2 autres communes se sont déclarées intéressées).

La commune de CHARNAY LES MACON prévoit une réunion d'information en novembre.

Le conseil municipal se déclare favorable à ce que la commune participe à la réunion prévue en novembre, avec des questions notamment sur la répartition de la présence selon les communes (par jour ou par heure), la répartition des dépenses de personnel, les modalités de désengagement éventuel...

4. Point SYDESL

Le conseil municipal a mandaté le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire) pour faire un bilan énergétique de l'ensemble des énergies utilisés par la commune.

Cela comprend les énergies utilisées pour le chauffage (bois et gaz), l'électricité pour les bâtiments communaux (mairie, école, garderie, etc), l'éclairage des rues et le carburant pour les différents véhicules.

Ce bilan montre l'évolution de la consommation énergétique, des dépenses et des émissions de gaz à effet de serre sur les 5 dernières années.

Il permet de mettre en évidence qu'au global la consommation et les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 2021 mais pas les dépenses associées.

Ce bilan pointe également les locaux où une action prioritaire est nécessaire afin d'avoir un effet significatif sur les dépenses de la commune et sur les émissions de gaz à effet de serre.

5. Classement des habitations en catastrophe naturelle

Le Maire indique que plusieurs habitants ont écrit à la mairie, descriptifs et photos à l'appui, pour indiquer que leurs habitations se fissuraient, vraisemblablement en lien avec la sécheresse historique de cet été et le phénomène de gonflement/retrait des argiles.

Une demande de classement de la commune en « *catastrophe naturelle* » a donc été formulée par l'intermédiaire du document approprié, et transmis à la préfecture le 30 septembre.

La Préfecture statuera pour le 1^{er} trimestre 2027.

6. Mise en place salle des fêtes en salle de mariage

La commune est régulièrement sollicitée pour célébrer des mariages dans la grande salle du rez-de-chaussée de la salle des fêtes et ce principalement pour deux raisons : sa plus grande capacité et sa meilleure accessibilité.

Sollicité par la mairie, le Tribunal de Mâcon avait répondu que la demande d'un Maire d'affecter à la célébration des mariages un bâtiment communal autre que la maison commune doit être accompagnée de divers documents justificatifs permettant de donner les informations nécessaires au Procureur de la République.

Parmi ceux-ci des plans, l'avis de la commission de sécurité...

Si le Procureur ne s'oppose pas au projet de décision d'affectation dans un délai de 2 mois, la décision d'affectation du Maire a vocation à être pérenne.

Il est rappelé qu'une telle décision n'exclut pas que la maison commune (à savoir la salle actuelle des mariages et du conseil) puisse continuer à recevoir des célébrations de mariage.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'affectation de la grande salle des fêtes du rez-de-chaussée à la célébration des mariages ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7. Travaux réalisés

- Réfection des peintures dans l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.
- Début des travaux de peinture dans l'appartement du dernier étage situé au-dessus de la boucherie.
- Broyage des végétaux issus de l'entretien des bacs de rétention d'eau.
- Curage du fossé au croisement de Vaux, route d'Aine.
- Curage du fossé menant au lavoir de Vaux.
- Premier passage de ramassage des feuilles sous les platanes et dans la rue Neuve.
- Rebouchage des trous au béton sur le chemin de la Rochette.
- Désherbage du nouveau cimetière et des abords de l'église.

La possibilité de mettre en place un dispositif de type « CHAUCIDOU », destiné à favoriser la mobilité des écoliers à vélo rue Neuve, est évoquée et sera travaillée. Ce dispositif rentrerait dans le fonds de concours « pistes cyclables » de MBA.

Les peintures au sol (zones 30, passages piétons...) vont être refaites.

8. Questions diverses

- **DIA** : parcelle C 70 situé 143 avenue Augustin Nogue : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption.
- **Opération Refuge Mare** : la mare du jardin partagé (implantée sur un terrain communal) va bénéficier d'une convention avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) afin d'être reconnue comme un « *refuge mare* », ce qui ouvrira droit notamment à des conseils sur son entretien, son peuplement...
- **Baux viticoles et agricoles** : à l'occasion de la reconduite du bail agricole avec Monsieur RAPPET, décidée lors de la dernière séance du conseil, un nouveau « bail-type » agricole pour la commune a été travaillé avec l'aide de la notaire. D'autre part, le Maire a signé le nouveau bail avec le Domaine Georges Blanc.
- **Dégrèvements de la taxe foncière consécutifs à des pertes de récoltes** : dans le cadre de ces dégrèvements, la commune doit assurer l'information des contribuables en tenant à disposition la liste des propriétés concernées. Un avis a donc été affiché sur les différents panneaux et à l'entrée de la mairie.
- **Passation de commandement au centre d'incendie et de secours d'Azé** : la cérémonie de passation du commandement entre le lieutenant Denis DANNAUD et le lieutenant David QUIBEL s'est déroulée vendredi 9 octobre. Le conseil remercie à nouveau le chef de centre sortant et souhaite pleine réussite à celui qui prend sa suite.
- **Statues de l'église** : l'entreprise chargée de la restauration des statues de l'église est venue en prendre possession pour les amener à son atelier le samedi 3 octobre. Celles-ci seront restaurées en application du devis signé puis repositionnées à l'église d'Azé.
- **Marché hebdomadaire** : il est rappelé que l'offre s'est réorganisée (vente de légumes par l'exposant actuel, présence d'une vente d'huile d'olives), en lien notamment avec le départ à la retraite des marchands de légumes.

9. Tour de table

Jacky MONDANGE : souhaite la mise en place d'une commission sur les chemins. Réponse de l'adjoint : une date va être recherchée.

Benjamin HERODET :

- o La récente AG du restaurant scolaire a montré le dynamisme de l'association et ses efforts concernant notamment la réduction de déchets et l'origine et la qualité de l'alimentation. Le conseil remercie à cette occasion les membres de l'association pour le travail effectué ;
- o Un affichage de l'arrêté sécheresse serait-il possible l'an prochain au lavoir de Vaux ? Réponse du Maire : plutôt que l'affichage de l'arrêté lui-même, assez complexe et visant des publics différents, il sera possible d'afficher un message de prévention pour les particuliers ;
- o Une prise électrique est accessible aux personnes dans le secteur de Rizerolles. Réponse de l'adjoint : ce point sera vérifié ;
- o Suite à la fuite d'eau dans le secteur de Fourgeot, il serait utile de se questionner sur la zone qui reste humide en permanence à proximité. Réponse du Maire : ce point sera remonté au Syndicat des Eaux.

Véronique DUFETRE : fait un retour de sa participation à la réunion du SIGALE (bilan estival positif notamment).

Aurore DUTARTRE :

- Mentionne une présence d'eau en permanence dans le fossé du tournant de la route d'Igé ;
- Sollicite le conseil sur le passage à 73 ans pour bénéficier du repas/colis des anciens, ce qui est validé.

Florian BEAU :

- Fait un retour de sa participation à l'AG de la Tirelire des écoles, qui a souligné le manque de bénévoles et a fait un appel aux parents dans ce sens. Là aussi, le conseil souligne l'importance et le dynamisme de cette association ;
- Revient sur la formation suivie avec Lauriane agent technique, dans le cadre de la structure « VILLAGES FLEURIS », qui a ouvert des perspectives concernant la taille des arbres, le suivi des haies... Un audit gratuit va être réalisé sur la commune au mois de novembre.

Serge THIRARD indique que MBA, sollicité notamment par les maires ruraux, s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire qui a vocation à fixer une vision partagée de l'avenir à l'échelle de l'agglomération. Dans ce cadre, chaque commune est invitée à faire remonter ses idées et ses besoins, ce qui sera fait sous peu concernant Azé.

10. Agenda non exhaustif

- **Du 9 au 11 novembre** : Le Souvenir Français expose le matériel et les équipements de la Première Guerre mondiale à la salle des fêtes.
- **1^{er} novembre** : cuisson dans le four sous les Halles des pâtons apportés par les habitants par Patrimoines d'Azé.
- **8 novembre** : pot sous les Halles pour le départ en retraite de Madame Pagnon.
- **8 novembre** : rallye des grottes organisé en lien avec les grottes d'Azé et Evasions et Découverte.
- **20 novembre** : soirée Beaujolais nouveau organisée par PPC.

La séance est levée à 22h05

Prochain conseil **le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures** en salle du conseil.
